

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 29 MAI 2017**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 23/05/2017, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Brigitte PIGEYRE à Virginie SUDRE, Bernadette CACALY à Evelyne GRAS, Pascal GUEFFIER à Henri HOURIEZ, Isella DE MARCO à Cécile PUVIS DE CHAVANNES

Absents : Ingrid VACHER, Christophe LIAUD, Carine VAVRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Cyrille CUENOT a été désigné(e).

**DELIB 2017.05.29.11**

**OBJET : Avis sur la demande d'enregistrement présentée par SOUTHFORK CITY en vue d'exploiter un entrepôt non frigorifique de stockage de produits manufacturés dans la ZAC de Chesnes**

Henri HOURIEZ, conseiller municipal délégué à l'environnement et au cadre de vie, expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la demande d'enregistrement de la société SOUTHFORK CITY relative à l'exploiter un entrepôt couvert non frigorifique de stockage de produits manufacturés sur la commune de Saint Quentin Fallavier dans la ZAC de Chesnes, il est nécessaire que la commune émette un avis sur ce dossier inscrit à la nomenclature des installations classées.

Conformément à la loi 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, cette demande d'enregistrement en vue d'exploiter sera soumise à consultation du public en mairie de Saint Quentin Fallavier, **du 29 mai au 27 juin 2017.**

SOUTHFORK CITY est une filiale du groupe Transports Charvin dont l'objet est la réalisation et la promotion de bâtiments logistiques en France.

Elle exploite à ce jour deux bâtiments logistiques, un situé rue de Luzais d'une superficie de 27 000m<sup>2</sup> et un situé allée du Grand Totem d'une superficie de 29 000m<sup>2</sup> sur la commune de Saint Quentin Fallavier. Les deux bâtiments sont en location.

Les clients de la société SOUTHFORK CITY peuvent évoluer dans le temps mais les marchandises seront conformes à la définition « biens d'équipement ou de la grande distribution » et à la nomenclature des marchandises définies.

Ce bâtiment est prévu pour être utilisé en tant qu'entrepôt général, les produits de ce type de stockage étant des biens manufacturés de l'industrie ou de la grande distribution. Ces marchandises sont par exemple des articles de sport, des textiles, des jouets, du matériel électroménager, de l'alimentaire ... Ces produits sont principalement dans la gamme des combustibles solides.

Le bâtiment est implanté sur un terrain de 43 449m<sup>2</sup> situé en zone Ui du Plan Local d'Urbanisme sur le Parc d'Activités de Chesnes Nord. Il est constitué d'un bâtiment de 17 305m<sup>2</sup> qui comprend 3 cellules :

- Cellule 1 : 5 268m<sup>2</sup>,
- Cellule 2 : 5 473m<sup>2</sup>,
- Cellule 3 : 5 152m<sup>2</sup>.

et qui est constitué de :

- 1 local technique permettant d'accueillir une chaufferie, un local TGBT, un transformateur électrique et un local sprinkler,
- 2 locaux de charge de batteries,
- des bureaux et locaux sociaux,
- 1 cuve de sprinklage d'environ 500m<sup>3</sup>.

### **Classement ICPE du site**

#### ***Rubriques soumises à enregistrement :***

- 1510 – Entrepôts couverts,
- 1530 – Papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés, à l'exception des établissements recevant du public,
- 1532 – Bois ou matériaux combustibles analogues,
- 2663 – Pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques),

#### ***Rubrique soumise à déclaration :***

- 262 – Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques),
- 2925 – Accumulateurs (ateliers de charge).

### **Etude de dangers**

Les risques principaux sur le site sont l'incendie au niveau des zones de stockage et l'explosion au niveau de la chaufferie gaz et du local de charge. Les moyens compensatoires mis en œuvre pour afin de réduire les potentiels de dangers et de maîtriser les risques sont :

- présence d'un système d'extinction automatique,
- implantation de RIA,
- les bureaux et locaux sociaux seront séparés de la surface de stockage par un mur coupe-feu de degré 2 heures et porte coupe-feu 2 heures,
- le local technique abritera le groupe de pompes diesel associé à la protection sprinkler,
- le réseau d'arrosage couvre l'ensemble des cellules de stockage,
- le local technique sera séparé du local TGBT par un mur CF 2 heures,
- le local technique sera séparé des cellules de stockage et du local de charge par des murs CF 2 heures sans porte de communication,

- les deux locaux de charge seront séparés des zones de stockage par des murs REI 120 et auront une toiture en bac acier,
- à l'extérieur de la chaufferie seront installées une vanne sur la canalisation d'alimentation des brûleurs permettant d'arrêter l'arrivée du combustible, un coupe-circuit arrêtant fonctionnement de la pompe d'alimentation en combustible, un dispositif sonore et visuel d'avertissement en cas de mauvais fonctionnement des brûleurs,
- mise en place de mur-écrans de 14.2 mètres à l'arrière des cellules 1 et 2,
- mise en place d'un mur-écran toute hauteur (12.9 mètres) au nord,
- mise en place d'un mur écran de 7 mètres de haut au sud-est de la cellule 2,
- mise en place d'un mur écran de 6 mètres au sud-est de la cellule 3,
- chaque cellule aura au moins une façade accessible par une voie permettant la mise en station échelle des camions d'intervention des secours,
- murs séparatifs REI120 dépassant d'un mètre en toiture avec des parois REI 120 sur 1 mètre de large en façade,
- les cellules de stockage sont divisées en cantons de désenfumage d'une superficie maximale de 1 600m<sup>2</sup> et d'une longueur maximale de 60 mètres,
- les écrans de cantonnement sont DH30,
- le site disposera de 2% de désenfumage réalisé par des dispositifs d'évacuation des fumées à commande automatique,
- désenfumage en toiture par lanterneaux avec asservissement par coffre CO<sup>2</sup> placés près des issues de secours,
- l'entrepôt sera équipé d'un système d'extinction automatique d'incendie,
- la cuve de fuel utilisée pour le sprinklage sera sur rétention,
- une vanne d'obturation automatique et manuelle asservie au sprinklage sera installée en aval du bassin afin de réaliser la mise en rétention du site.

Le site est équipé de télésurveillance avec report d'alarme à l'exploitant par télétransmetteur pour envoi de l'information à l'exploitant en dehors des horaires d'ouverture du site. Une société de gardiennage pourra intervenir sur ordre de la société de télésurveillance. Ces dispositions seront prises 24h/24 et 7j/7.

En cas de problème dépassant les capacités des moyens internes de l'entreprise, il peut être fait appel aux centres d'incendie et de secours de Saint Quentin Fallavier et Bourgoin Jallieu.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **EMET un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la société SOUTHFORK CITY relatif à l'exploitation d'un entrepôt couvert non frigorifique de stockage de produits manufacturés sur la commune de Saint Quentin Fallavier ; sous réserve de la prise en compte des prescriptions préfectorales relatives à ce type d'installation classée et à la mise en œuvre des mesures compensatoires figurant dans l'étude d'impact.**

#### **Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 29/05/2017

Publication et transmission en sous préfecture le 2 juin 2017 02/06/2017

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20170529-lmc12224-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.